

**ARRETE DE
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL DE L'EJCAM**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les Statuts de l'EJCAM approuvé par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 23 avril 2013 ;
Vu l'arrêté électoral en date du 27 janvier 2023
Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :

Collège : B

Sièges à pourvoir : 1 titulaire
 Inscrits : 8
 Votants : 7
 Bulletins blancs ou nuls : 0
 Suffrages valablement exprimés : 7
 Taux de participation électorale : 87.5 %
 Quotient électoral : 7

Ont obtenu :

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Agir pour l'EJCAM	7	1		1

Listes	Sièges	Noms	
		Titulaires	Suppléants
Agir pour l'EJCAM	1	CABROLIE Stéphane	

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'EJCAM et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

La Directrice de l'EJCAM est chargée, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 10/03/2023

Pour le Président et par délégation,

La directrice de l'EJCAM

Pauline AMIEL

